



RAPPORT DE JURY

Le rapport du jury retranscrit les attentes et les constats du jury, afin de permettre à tout demandeur ou destinataire de ce rapport de comprendre les modalités de travail que le jury a retenues.

CONCOURS EXTERNE D'INSPECTEUR A DOMINANTE ECONOMIQUE ET JURIDIQUE

SESSION : 2020

Épreuves écrites
(dates)

7 janvier 2020

Épreuves orales
(dates)

15 au 18 juin 2020

Nombre de postes
offerts

34

Nombre de candidats
inscrits

1365

Sur

1365

candidats
inscrits ;

391

se sont présentés à l'épreuve écrite.

➤ Admissibilité à partir de 9,75/20

➤ Moyenne de l'écrit : note la plus haute : 16/20

note la plus basse : 9,75/20

Sujets :

➤ Epreuves écrites d'admissibilité : Disponibles en suivant ce lien :

<https://www.economie.gouv.fr/recrutement/aide-a-preparation-concours-dinspecteur-concurrence-consommation-et-repression-des-fra-2>

- Epreuve 1 (durée 4 heures ; coefficient 1)

- Epreuve 2 (durée 3 heures ; coefficient 1)

➤ Epreuves orales d'admission modifiées par arrêté du 25 mai 2020 portant adaptation pour la session 2020 des épreuves des trois concours pour le recrutement d'inspecteurs de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

Sur
les

100

candidats admissibles, retenus par
le jury

90

se sont présentés à l'épreuve
orale.

L'épreuve orale d'admission s'est
déroulée sur

4

jours /semaine
avec

22 - 23

candidats par
jour.

I) La composition du jury

Le jury est composé de :

- M. Jean-Yves SAVOIE
- Mme Myriam PEURON
- Mme Axelle BULLE
- M. Philippe NOLLEN
- Mme Pascale AVERTY
- M. Virshna HENG

Il est présidé par : Mme Christine PERRAULT

Le jury de concours a pris en compte 391 copies de candidats au titre de la partie écrite du concours et auditionné 90 candidats admissibles au titre de la partie orale.

II) Les résultats

34

Candidats ont été admis sur liste principale.

8

Candidats ont été admis sur liste complémentaire.

III) Epreuve(s) écrite(s) d'admissibilité

Chaque copie fait l'objet d'une double correction.

III.I Attentes du jury

Pour l'épreuve n°1, il convient de s'assurer que les candidats sont capables de structurer correctement leur pensée. La copie doit comporter un plan clair et cohérent, respecté de bout en bout. Un raisonnement incohérent ou mal structuré est rédhibitoire.

Pour l'épreuve n° 2, il s'agit de vérifier que le niveau requis dans l'option choisie est bien atteint et d'apprécier la pertinence des réponses apportées au problème posé.

III.II Constats et commentaires du jury

Les copies, valorisées lors de la correction, présentaient une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

S'agissant de l'épreuve n°1 et de l'épreuve n° 2

- Sur la forme :
 - Présentation claire
 - Efforts de syntaxe – peu de fautes d'orthographe

- Parties structurées avec une introduction, une conclusion et des phrases de transition (épreuve n°1)
 - Pas de paraphrase des documents du dossier, ni d'énumérations (épreuve n°1)
- Sur le fond :
- Construction claire de la démonstration
 - Efforts d'analyse et de compréhension
 - Qualité et pertinence de (ou des) réponse(s) donnée(s)

IV Epreuve(s) orale(s) d'admission

IV.I Attentes du jury

Le jury attend de la part des candidats un réel investissement et une réelle curiosité pour les missions et le fonctionnement de la DGCCRF, qui doivent transparaître dans les réponses formulées par les candidats. Il est attendu des candidats une réelle motivation pour la fonction d'enquêteur.

Les mises en situation et les questions doivent leur permettre de concrétiser ce qu'ils ont développé et mis en avant lors de leur présentation. Le traitement des dossiers complexes doit aller de pair avec une certaine aisance relationnelle.

La DGCCRF recherche la diversité au niveau de son recrutement aussi bien en termes de cursus formation et de l'expérience professionnelle (compétences acquises), ce qui permet une certaine diversité dans le recrutement mais également l'amélioration de la capacité d'adaptation des équipes.

IV.II Constats et commentaires du jury

Sur le plan technique, les entretiens en Visio se sont déroulés dans de bonnes conditions techniques. Il n'a pas été nécessaire de reprogrammer d'autres entretiens. Les tests préalables ont très certainement contribué à cette bonne mise en œuvre.

Les points forts appréciés par le jury sont :

- La capacité des candidats à illustrer de façon concrète, au travers d'expériences professionnelles ou d'emplois d'étudiant, les qualités revendiquées lors de leur présentation et recherchées pour un inspecteur.
- La capacité des candidats à valoriser leur parcours au regard des attendus du métier d'inspecteur quand bien même ils ne disposent que de peu voire pas d'expérience professionnelle et qu'ils parviennent à mettre en valeur leurs qualités au travers de leurs parcours scolaires, ou de leurs activités extra-professionnelles, tandis que d'autres, forts d'une expérience professionnelle riche mais parfois éloignée de l'univers de la DGCCRF, mettent également en évidence la pertinence de leurs acquis de manière convaincante. La réflexion sur ce point est un élément fort de démonstration de la motivation des candidats.

Les **points faibles**, dont l'accumulation a conduit à la non admission du candidat, sont :

- Une contradiction entre les qualités revendiquées, l'intérêt pour les missions de la DGCCRF, la fonction d'enquêteur et le développement qui s'en est suivi lors des questions et des mises en situation.
- L'absence de démonstration d'intérêt pour les missions de la DGCCRF, perceptible lorsque la motivation développée est manifestement très théorique, et calquée pour pouvoir s'adapter à tout type de concours. Certains candidats, disposant souvent d'un très bon bagage académique, ne parviennent pas à illustrer leur intérêt pour les enjeux couverts par la DGCCRF, même lorsque le jury les oriente en ce sens lors de l'entretien.

Conclusion

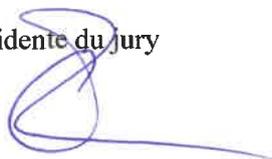
Le but fondamental du jury, à travers les critères d'évaluation et les compétences attendues qu'il a retenus, est de sélectionner des candidats qui lui semblent aptes à assumer des fonctions d'enquêtes au sein de l'administration.

En conséquence, les qualités recherchées chez les candidats sont présentées ci-dessous. Elles ont été discutées en amont avec les membres de jury :

- Compétences d'enquête (capacités d'analyse, initiative, esprit de synthèse, persévérance, autonomie, curiosité etc.)
- Sens relationnel (écoute, compréhension d'une situation etc.)
- Rigueur (organisation, capacité à prendre position etc.)
- Adaptabilité
- Autonomie
- Représentation du service

L'objectif du jury est d'apprécier dans le délai imparti les compétences des candidats (savoir, savoir-faire et savoir-être). Le candidat doit également être en capacité de démontrer sa motivation à devenir enquêteur et son envie d'avoir de nouvelles responsabilités ou un nouveau métier.

La Présidente du jury



Christine PERRAULT